



## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

LA FEUILLE DE CHOU

### **BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°3 SEPTEMBRE 2020**

A l'issue d'un bel été, où notre Pays de la Meije a connu une fréquentation remarquable, l'équipe municipale continue sur sa lancée, pour vous proposer un développement harmonieux de LA GRAVE et ses villages.

Nous sommes persuadés qu'il est possible, tout en préservant notre environnement magnifique et notre patrimoine bâti, d'assurer un développement économique suffisant pour redynamiser notre territoire. Notre projet doit permettre à la population et notamment aux jeunes de vivre et travailler au pays, mais aussi d'encourager les projets de nouveaux arrivants. Nous ne souhaitons pas installer à LA GRAVE un tourisme de masse, d'ailleurs impossible à mettre en place du fait du manque de terrains constructibles, mais développer un tourisme différent, toujours axé sur les activités de montagne qui ont fait la réputation du site au-delà des frontières, mais aussi de proposer un tourisme contemplatif à la plupart de nos visiteurs. Notre pays de la Meije ne doit pas rester uniquement un lieu de passage où l'on ne s'arrête pas ... surtout en intersaison et n'a pas vocation non plus, à rester le jardin secret de quelques privilégiés.

Nous avons affirmé le soutien de la Commune à notre partenaire SATAG (Société d'Aménagement Touristique de LA GRAVE) , qui propose un projet plus respectueux de l'environnement que l'ancien télésiège devenu obsolète et polluant. Aucune liaison avec le domaine voisin des Deux Alpes ne sera ouverte et nous y veillerons car c'est le Maire et lui seul qui délivre l'autorisation d'exploiter le site après avis de la commission d'évaluation des risques. Pour ceux qui n'ont pas pu assister à la présentation du projet par l'exploitant lors du dernier conseil municipal, nous mettons le dossier en consultation à la Mairie.

Afin de permettre l'installation de familles qui vivent et travaillent au pays, nous souhaitons créer aux Terrasses, sur des terrains communaux, un lotissement qui s'étendra du village en direction des bergeries. Bien entendu, pour respecter l'intégration des nouvelles habitations dans un site classé et inscrit, l'habitat restera groupé et devra respecter les prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France. Ces terrains vendus à des prix raisonnables devront être réservés à l'habitat permanent et n'auront pas vocation à agrandir le parc des résidences secondaires déjà bien présent sur la Commune. Toutes les personnes intéressées par ces lots sont invitées à se faire connaître en Mairie.

La Commune souhaite acquérir l'ancien hôtel « le relais des Campeurs » aux Fréaux afin de créer huit appartements du studio au T2 pour les travailleurs saisonniers. C'est d'ailleurs le premier des projets que nous avons proposé à la Préfecture dans le cadre du Plan de relance annoncé par le Président de la république. Vous trouverez joint le tableau que nous avons transmis à la Préfète.

Suite à la création du groupe scolaire à ARSINE, nos anciennes écoles de La Grave sont inoccupées et les bâtiments se dégradent. C'est pourquoi nous allons proposer ces infrastructures pour dynamiser le haut du village en proposant des baux à des personnes qui souhaiteraient y installer :

- un ou plusieurs commerces (restaurants proposant une offre de qualité) ou activités artisanales (micro-brasserie ....),
- de l'habitat locatif.

Dans le centre bourg nous souhaitons aussi qu'un magasin de producteurs locaux (viandes fromages légumes etc ... ) puisse voir le jour.

Nous accompagnerons ces projets par une aide communale en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie de BRIANCON qui a également la possibilité de dégager ou d'obtenir des aides pour les nouveaux installés.

Nous souhaitons encourager et aider au lancement d'une maison, d'un centre d'accueil multidisciplinaire. Cette structure pourrait être utilisée par les professionnels de la montagne, de l'artisanat, ou du secteur commercial pour organiser des stages, des formations, des séminaires. Cette offre devrait également être complétée d'une initiative « santé » pour devenir un « village médical » séjours : bien-être, convalescence avec suivi médical (afin de développer l'accueil, hors saison touristique).

La réorganisation des services de La Mairie de LA GRAVE et du SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE est en cours, les bureaux ont été redistribués, un nouveau standard téléphonique plus performant est en cours de déploiement. Un disque vous permettra de choisir votre interlocuteur, mais un accueil général sera conservé. Le SIVOM passera à deux emplois à temps plein tandis que la Commune de LA GRAVE doit recruter un ou une secrétaire à plein temps pour un contrat de qualification à échéance d'une année. Ce contrat sera ensuite reconduit tacitement si le nouveau personnel fait l'affaire.

Pour l'amélioration du stationnement, nous allons créer sur des terrains communaux ou sur des terrains que la Commune va acheter : deux fois dix places aux Fréaux et deux fois dix places à LA GRAVE sur les deux entrées du village. Une vingtaine de places seront également créées au Chazelet en complément du goudronnage restant à effectuer sur la route de retour au village depuis la station, du « fraisa » enrobé à froid a été mise en place dans la descente de Chicotte ainsi que sur la montée du moulin sur la route des Rivets. D'autres places seront aussi améliorées et signalées aux Terrasses, Ventelon et les Hieres. Un projet plus important de parking souterrain à proximité du téléphérique va être mis à l'étude avec une demande de subventions. Un théâtre de verdure et un amphithéâtre devraient être aménagés sur le toit.

La Commune de LA GRAVE est actuellement fortement impactée par des procédures de justice administrative en cours (non attribution de délégation de service public à la Compagnie des Alpes, déclarations préalables de travaux cassées par le Tribunal Administratif de Marseille, litige avec TGM SA , précédent concessionnaire du téléphérique) Nos avocats de Lyon et de Paris défendent actuellement les intérêts de la Commune au Tribunal Administratif de Marseille comme en cour de cassation au conseil d'état. Ces procédures nous prennent beaucoup de temps et grèvent toujours plus le budget communal.

L'électrification du hameau de Clot Raffin (sept maisons) sera effective avant l'hiver. Ce projet est réalisé en grande partie par la subvention du SyME 05 (Syndicat mixte d'électricité des Hautes Alpes), avec la participation de l'Association syndicale libre (ASL) le Hameau de Clot Raffin. La Commune de LA GRAVE mettant pour sa part la mise à disposition des terrains communaux pour le passage enterré de la ligne. Les travaux sont effectués par ENEDIS filiale du fournisseur EDF.

Afin de nommer toutes les rues de la Commune, un travail important de recueil et de mémoire est effectué en pleine collaboration et concertation avec la population de nos villages. Les réunions s'enchaînent et le travail se poursuit pour un rendu final prévu pour la fin Octobre 2020.

Vous avez certainement remarqué la récente coupure du réseau d'alimentation en eau dans les hameaux. Celle ci résulte de dégâts produits par un orage du mois d'août sur notre captage du vallon de Chasse. Soixante mètres de canalisation vont être changés au niveau du 4<sup>ème</sup> réservoir de décharge. Un curage du pont situé à la sortie des Hieres en direction de Valfroide a été effectué, car cet ouvrage était obstrué à cinquante pour cent.

Comme la réglementation nous l'impose, nous allons demander la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et nous en profiteront pour intégrer de nouvelles dispositions qui permettront, notamment aux personnes souhaitant restaurer des bâtiments dans les centres anciens des villages d'être dispensés de justifier d'une place de parking, lorsque c'est impossible, du fait de l'habitat très groupé.

La commune envisage de mettre en place une coupe d'affouage (coupe de bois pour les besoins ruraux et domestiques cet automne). Les ménages qui ont un domicile fixe et réel depuis 6 mois dans la commune peuvent participer à cette coupe de bois. Les personnes intéressées sont invitées à participer à une réunion d'information qui aura lieu le 22 septembre 2020 à 17 heures à la salle polyvalente de La Grave, dans le respect des mesures sanitaires Covid.

Une réunion pour redynamiser le commerce sur les Communes du SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE est organisée à la salle des fêtes de LA GRAVE, le 30 septembre 2020 à 17 heures, dans le respect des mesures sanitaires Covid.

Le Maire  
Jean-Pierre PIC

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE BUREAU DES GUIDES DE LA GRAVE A LA VIRE AMIEUX SUR L'ITINERAIRE DE MONTEE AU REFUGE DE L'AIGLE.**

Je vous informe de la réalisation des travaux prévus sur l'accès au refuge de l'Aigle, chantier fait du 31 août au 02 septembre. Nous avons démonté le vieux câble de la vire Amieux qui a été héliporté dans la vallée, ainsi que les vieux ancrages démontés.

Le nouveau câble a été mis en place selon le tracé initial, en tenant compte du retrait glaciaire du Tabuchet, c'est à dire déplacement de deux ancrages pour suivre une vire et atteindre la neige.

Pour la partie centrale, qui depuis des années a été arrachée (chute de blocs ou reptation de la neige ayant arraché les ancrages), nous avons préféré ne pas remettre le câble en place, et privilégié la pose de trois ancrages visibles, afin de se protéger lorsque la vire est très enneigée. Sans neige, le passage ne présente pas de problème.

Enfin, nous avons laissé un excédent de câble et un stock de serre-câbles, pour d'éventuels entretiens ou rallonge dû au retrait glaciaire. Ce stock peut aussi, sur décision collective être ramené en vallée lors d'un héliportage du refuge...

Nous avons effectué un balisage de la zone rocheuse entre le glacier du bec et l'arête du bec, afin de canaliser les grimpeurs sur une seule trace, pour éviter de créer des chutes de pierres. Un ancien tracé orientait les gens dans la face, au risque de faire tomber des blocs. L'usage depuis plusieurs années étant de suivre l'arête au plus vite. Ce balisage est venu en complément de l'existant mis en place par un ancien gardien.

Le long de la rive gauche du glacier du bec, nous avons mis quelques marques, en complément des cairns qui disparaissent chaque hiver, ceci afin d'encourager la création d'un sentier unique. Sentier qui dans une zone de retrait du glacier.

Enfin, pour la barre à l'altitude 2900m, le COPIL, et le directeur du parc ayant désapprouvé la pose de câble, mais autorisé la pose de un ou deux points (en complément des trois spits déjà existants), nous avons seulement jugé opportun de poser un ancrage de relais au sommet (deux spits couplés et avec un maillon rapide), afin de pouvoir assurer solidement, ou descendre en rappel (20m) la barre, lorsqu'elle est en condition verglacée ou enneigée.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement,

Olivier Giroud pour le bureau des guides de la Grave.



Mairie de La Grave - RD 1091 – 05320 LA GRAVE  
Téléphone 04 76 79 90 29 - E.Mail: [mairie@lagrave-lameiie.fr](mailto:mairie@lagrave-lameiie.fr)

